

E.A.S. Alarme services , 977 route de Buy , Amions , 42260 Vézelin sur loire, France

tel : +33477652176

mail : [contact@eas-alarme-services.fr](mailto:contact@eas-alarme-services.fr)

siret : 50922698100017

Tva : FR19509226981 Eori :FR509226981 APE : 4321A – rcs de Roanne

[www.eas-alarme-services.fr](http://www.eas-alarme-services.fr)

# CONDITIONS GENERALES + RGPD

## 1. Introduction

Les Conditions Générales suivantes s'appliquent à tous les produits achetés directement auprès de la société E.A.S. Alarme Services (ci-après « E.A.S. »). Les présentes Conditions Générales ne s'appliquent à aucun logiciel qui vous est fourni par E.A.S.. Tout logiciel de ce type est régi par le contrat de licence d'utilisateur final conclu entre vous et le fabricant dans le cadre de la fourniture d'un tel logiciel. Les présentes Conditions générales s'appliqueront en dépit de toute offre, toute commande, tout accusé de réception ou tout autre document ou accord similaire contenant des conditions générales ou faisant référence à d'autres conditions générales que celles-ci, y compris les vôtres. En outre, les présentes Conditions générales annulent toutes les autres conditions générales précitées. Les présentes Conditions générales excluent l'applicabilité de telles autres conditions. Par les présentes, vous acceptez ce principe. Des conditions autres que celles énoncées dans les présentes Conditions générales n'auront obligation légale pour E.A.S. que si, et dans la mesure où, E.A.S. les a expressément acceptées par écrit et a notamment expressément convenu de ne pas appliquer les présentes Conditions générales. E.A.S. peut, à son entière discrétion, faire évoluer les présentes Conditions Générales au fil du temps. Nous vous invitons donc à consulter notre site Internet ou à nous contacter afin de vous assurer que vous disposez de la dernière version du document. Pour toute question, veuillez consulter le point de vente auprès duquel vous vous êtes procuré le produit.

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> Juillet 2020

## 2. Limitation de responsabilité

E.A.S. n'est en aucun cas responsable de tous dommages indirects ou accessoires, perte de profits, perte de production, interruption d'opérations, réclamations contractuelles provenant de tiers, perte d'informations et de données, privation de jouissance ou dépenses financières. La responsabilité générale de E.A.S., quant aux dommages-intérêts, indemnités forfaitaires, pénalités, demandes d'indemnisation et de réparation liés au présent contrat, quel que soit le bien-fondé juridique des réclamations, ne saurait en aucun cas dépasser 15 % de la valeur totale du contrat en question, par occurrence et au total. En tout état de cause, la responsabilité globale de E.A.S. en vertu du contrat (telle que définie dans la présente clause) prendra fin à l'issue de la période de garantie couvrant le produit vendu. Tout dommage dont il ne peut être prouvé qu'il est dû à une fabrication d'un matériel défectueux ou à un défaut d'exécution est exclu de la garantie et E.A.S. ne saurait en être responsable. Il s'agit par exemple de l'altération d'un produit du fait de l'usage/la détérioration normale, d'un dommage suite à une maintenance insuffisante, du non respect des consignes d'utilisation, de la soumission du produit à des efforts excessifs, de méthodes d'utilisation inadéquates, d'effets chimiques, d'une fabrication, d'un assemblage n'ayant pas été réalisé par E.A.S. ou en raison de facteurs hors de notre contrôle.

## 3. Schémas et description

Tout produit livré est accompagné d'une documentation standard. Aucune documentation supplémentaire n'est fournie, sauf spécification écrite de E.A.S. à l'attention du client.

## 4. Promotion, tarifs et paiement

réserve du deuxième paragraphe de la présente clause, et sauf mention contraire, les promotions proposées par E.A.S. ne sont valables qu'1 (un) mois à compter de la date de promotion. A l'exception de ces offres ou des présentes Conditions Générales, aucune autre déclaration n'est opposable sans confirmation écrite de E.A.S.. Les prix s'entendent, sauf indication contraire, hors TVA, toute autre taxe et/ou charge publique. E.A.S. se réserve le droit de modifier à tout moment sa grille tarifaire en vigueur en informant préalablement le client, pour cause d'augmentation du coût des matières premières, de la main-d'oeuvre ou de tout autre élément de production affectant le coût du produit. La facture sera émise à l'expédition du produit. Le paiement doit être effectué, au plus tard, dans les 30 (trente) jours à compter de la date de facturation. E.A.S. peut, à sa seule discrétion, accorder un délai de paiement supplémentaire en fonction de la solvabilité du client. Si le client ne parvient pas à payer la facture à la date stipulée sur cette dernière, la société E.A.S. sera autorisée à percevoir des intérêts à compter du jour où le paiement est arrivé à échéance. Le taux d'intérêt correspondra au taux des opérations principales de financement de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date d'échéance du paiement, majoré de 8 points de pourcentage. En cas de retard de paiement, E.A.S. peut, après en avoir informé le client, suspendre l'exécution du contrat jusqu'à réception totale du paiement ou résilier ce dernier, puis former une demande d'indemnisation au titre de la perte encourue. Sans l'accord préalable de E.A.S., le client ne peut en aucun cas refuser de payer tout ou partie d'un montant dû, ni retarder le versement de ce dernier en raison d'une réclamation à l'encontre de E.A.S..

## 5. Réserve de propriété

Le produit restera la propriété de E.A.S. jusqu'à son paiement complet. Le client s'engage à aider E.A.S. à prendre toutes mesures nécessaires afin de protéger la qualité de propriétaire de E.A.S. à l'égard de ses produits dans le pays concerné, sur simple demande de E.A.S.. La réserve de propriété n'affectera pas le transfert de risques en vertu de la clause 6.

## 6. Livraison et transfert de risques

Si aucune condition de vente n'a été expressément convenue, la livraison sera effectuée Ex Works (Incoterms, 2010 – à l'usine) ou FCA en précisant l'adresse de destination exacte. Si, en cas de livraison Ex Works ou FCA, E.A.S. s'engage à envoyer le produit à

l'adresse de destination de l'adresse de risques surviendra à partir du moment où le produit est remis au premier transporteur. Les envois partiels de colis seront autorisés, sauf accord contraire.

## 7. Retard de livraison

En cas de retard de livraison en raison d'un acte ou d'une omission du client, le délai de livraison pourra être prolongé d'un laps de temps que E.A.S. jugera raisonnable. La disposition précédente s'appliquera que l'évènement à l'origine du retard survienne avant ou après que les parties aient convenu du délai de livraison. Si les produits ne sont pas livrés dans le délai de livraison prévu, le client est autorisé à percevoir des dommages-intérêts forfaitaires à compter de la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu. Le montant des dommages-intérêts forfaitaires exigibles suite à un retard de livraison sera déterminé en appliquant un taux de 0,3 % au prix d'achat par semaine complète de retard. Les dommages-intérêts forfaitaires ne sauraient toutefois être supérieurs à 3 (trois) % du prix d'achat. Si le retard ne concerne qu'une pièce d'un produit, les dommages-intérêts forfaitaires seront calculés au prorata du prix de la pièce en question par rapport au prix total du produit. Les dommages-intérêts forfaitaires sont exigibles sur demande écrite du client, mais non pas avant la fin du délai prévu de livraison. Le client devra renoncer à son droit de percevoir des dommages-intérêts forfaitaires si ce dernier n'a pas soumis une réclamation écrite invoquant les dits dommages-intérêts dans un délai de 3 (trois) mois suivant le délai de livraison prévu. Les dommages-intérêts forfaitaires constituent l'unique recours en cas de retard de livraison. Aucune autre demande à l'encontre de E.A.S. pour cause de retard ne saura être prise en compte

## 8. Retour de produits

Avant de retourner tout produit à E.A.S., il convient d'obtenir une autorisation de retour de matériel (RMA). L'obtention d'un numéro de RMA est nécessaire pour tout type de retour de produits, y compris les réparations/échanges sous garantie, les réparations hors garantie, les remboursements de crédit et les échanges anticipés. Pour recevoir un numéro de RMA, veuillez contacter le point de vente où vous avez acheté le produit concerné. Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance technique, veuillez prendre contact avec notre centre technique. Pour toute demande de numéro de RMA et/ou d'assistante technique, veuillez préparer les informations suivantes :

- le numéro de bon de commande original, le bon de livraison original ou la facture
- le code produit / la référence
- la quantité
- le numéro de série
- vos coordonnées
- le motif du retour.

Vous pourrez vous procurer un numéro de RMA ainsi que le formulaire d'accusé de réception de RMA, confirmant votre demande, dans votre point de vente. Le dit formulaire doit être joint à tout retour de produit à la société E.A.S. Ou directement chez le fabricant . Pour toute réparation (sous ou hors garantie) de produits de grande dimension, d'armoires métalliques, d'armoires ou de supports à revêtement en plastique, le retour du dit produit n'est pas nécessaire. Envoyez le colis contenant le produit et l'accusé de réception de l'Autorisation de retour du produit (RMA) au lieu qui vous a été indiqué. Tous les frais de port correspondants sont à votre charge. Si le produit défectueux ne fait plus partie de notre catalogue ou si certaines pièces ne sont plus disponibles ou réparables, nous vous contacterons dans les plus brefs délais afin de convenir d'une solution et de vous renvoyer le matériel. Les retours non autorisés ne pourront pas être traités et seront soit renvoyés, soit mis au rebut aux frais du client. Le centre de service évaluera l'ensemble des équipements retournés et déterminera si votre produit est toujours couvert par la garantie. Si la garantie a expiré ou si celle-ci est annulée en raison de l'état de vos produits, nous vous contacterons afin de discuter ensemble des solutions alternatives et répondre ainsi à votre demande. Nous pourrions, par exemple, procéder à une réparation hors garantie (voir clause 11) ou vous réexpédier le produit. Si celui-ci est hors garantie, aucun remplacement ni aucune réparation ne seront effectués par E.A.S. sans votre autorisation. Pour simplifier le processus de RMA, E.A.S. peut accepter de remplacer par anticipation un élément faisant l'objet d'une réclamation au titre de la garantie. Si l'examen de l'article retourné révèle qu'il n'est pas défectueux ou que la réclamation au titre de la garantie n'est pas valable, E.A.S. sera en droit de facturer le remplacement anticipé. Tout retour de produit défectueux doit avoir lieu dans les 8 semaines suivant la réception de l'accusé de réception RMA de E.A.S.. En cas de non-retour ou de retour tardif du produit, E.A.S. sera déchargée de ses obligations en vertu du numéro RMA attribué. Tout remplacement anticipé afférent sera facturé.

## 9. Réparations/échanges sous garantie

Sous réserve des conditions de la garantie limitée en vigueur au moment de l'achat, E.A.S. réparera tout produit non conforme au cours de la période de garantie du produit (dans la limite du droit applicable dans le pays concerné). Devant l'impossibilité de réparer un produit, E.A.S. se réserve le droit de l'échanger sous garantie par un produit neuf, reconditionné, transformé, ou par un produit de remplacement équivalent. Le client devra notifier sans délai à E.A.S. tout défaut constaté, conformément à la clause 8. Ladite notification ne saurait en aucun cas être adressée plus de 2 (deux) semaines après expiration de la période de garantie. Si le client n'informe pas E.A.S. de ce défaut dans le délai susmentionné, le client perd son droit à bénéficier de la garantie. En cas de réparation sous garantie, E.A.S. assumera le prix des pièces ainsi que des coûts internes (main-d'oeuvre). L'équipement ou le matériel de remplacement sera retourné selon le mode de livraison utilisé par le client pour l'envoi initial et ce, à titre gratuit. Tout autre mode de livraison, tel qu'une expédition expresse, sera facturé intégralement par E.A.S.. Les frais encourus du fait de tiers ou les dommages accessoires sont exclus de la garantie. Si la garantie est « annulée », E.A.S. vous proposera, dans la mesure du possible, une réparation hors garantie, sous réserve d'un accord préalable et d'un bon de commande. Sinon, E.A.S. peut procéder au renvoi du produit ou à sa mise au rebut à la charge du client. Sauf disposition contraire des présentes Conditions Générales, la société E.A.S. ne saurait être tenue responsable de tout défaut.

## 10. Réparation hors garantie

Si votre produit n'est pas couvert par la garantie, E.A.S. peut vous remettre un devis de réparation incluant le prix des pièces, le coût de la main-d'oeuvre (par tranches d'une demi-heure), ainsi que les frais de livraison. Pour établir un tel devis, E.A.S. devra avoir accès à toutes les informations sur le produit, accompagnées d'une description des dysfonctionnements. À réception de ces éléments, E.A.S. disposera d'un délai de 5 (cinq) jours ouvrables pour déterminer si une réparation est possible, vous communiquer sa décision et délivrer une RMA s'il y a lieu. En outre, lorsqu'un produit n'est pas couvert par la garantie et que vous souhaitez obtenir un produit de

remplacement ou une réparation, il vous faudra fournir le numéro du bon de commande dudit produit. Dans certains cas, un article issu de la réserve de produits échangés peut vous être proposé. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter votre point de vente par téléphone. En cas de réparation hors garantie, le client prend à sa charge et assume les risques relatifs aux frais de transport, d'assurance ou tout autre frais. Pour les retours sous garantie et hors garantie, le client doit joindre une description complète de la panne affectant le produit. Veuillez également décrire dans quelle(s) circonstance(s) celle-ci est survenue, afin que E.A.S. puisse trouver au plus vite l'origine du dysfonctionnement.

## 11. Remboursement de crédit

Aucun remboursement de crédit ne sera accepté sauf si le client a obtenu une RMA telle que décrite à la clause 8. Dans un délai de 28 jours à compter de la date de livraison initiale, E.A.S. remboursera ou créditera les articles neufs, inutilisés, de production standard, retournés dans le carton d'expédition original (non ouvert), sous réserve du paiement des frais de remise en stock d'un minimum de 20 % du prix (assujettis à tous droits contractuels spécifiques). En cas de retour d'un produit acheté dans un kit, l'intégralité du kit doit être retournée. Les pièces individuelles ne seront pas acceptées en vue d'un remboursement ou d'un crédit. Les demandes de remboursement ou de crédit ne s'appliquent pas aux produits fabriqués sur mesure, customisés pour un client ou les produits non standards. De plus, les demandes relatives aux produits soldés ou vendus dans le cadre d'une liquidation, aux articles vendus en grandes quantités ou ayant fait l'objet d'un rabais peuvent ne pas être acceptées. Tous les retours seront inspectés et approuvés par E.A.S..

## 12. Produits reconditionnés du stock-B (stock d'articles échangés)

La société E.A.S. met occasionnellement en vente des produits issus du stock-B (stocks de produits échangés). Il s'agit de produits usagés ayant été retournés, puis reconditionnés. Les produits du stock-B et ceux des échanges anticipés, bien qu'ils proviennent de la même réserve, sont couverts par des conditions de garantie et de durée spécifiques à ce dernier. Les produits reconditionnés sont généralement, sauf mention contraire, couverts par une garantie limitée à 90 jours. Veuillez contacter votre point de vente pour obtenir plus d'informations sur les conditions et durées de garantie.

## 13. Emballage des produits retournés

Il incombe au client d'emballer correctement les marchandises qu'il retourne et de les expédier de façon à ce qu'ils ne subissent aucun dommage supplémentaire. Si les produits envoyés ne sont pas correctement emballés, nous nous réservons le droit de refuser toute demande sous garantie. Le client doit se conformer, notamment mais non limitativement, aux exigences suivantes : tous les composants électriques doivent être recouverts de ruban adhésif et/ou conservés dans le film de protection électrostatique original ou un emballage similaire (ceci est tout particulièrement important en cas d'utilisation d'un emballage en polystyrène). Les produits envoyés doivent être solidement emballés à l'intérieur du carton d'expédition afin d'éviter tout dommage mécanique. L'emballage extérieur doit suffisamment protéger son contenu des risques habituels d'une expédition.

## 14. Périodes de garantie couvrant les produits

Sous réserve de la clause 13 et des exceptions suivantes, E.A.S. octroie une garantie d'une durée de 3 (trois) ans pour tous les produits qui prend effet à compter de la date de livraison :

- Les disques durs et batteries garantis un (1) an.
- Les matières premières exclues de la garantie.
- Les produits dont E.A.S. a annoncé la fin de la production sont couverts par une garantie d'un (1) an qui prend effet à compter de la date de retrait des produits du catalogue de produits de E.A.S. ou à compter de la date de livraison, selon la date qui a lieu en dernier.
- Les produits étiquetés sous une marque tierce ont une garantie limitée à un (1) an qui prend effet à compter de leur date de livraison. Lors de la période de garantie, aucun échange ou réparation sous garantie ne prolongera la durée de garantie initiale des produits.

## 15. Clause exonératoire de garantie

La garantie ne couvre aucun défaut ou dommage du fait des matériaux fournis, d'une conception établie ou mise au point par le client, d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation abusive, d'une négligence, d'altérations, d'un entretien ou d'une réparation par une société autre que E.A.S. ou ses réparateurs agréés, d'une installation, une utilisation ou une maintenance non conformes, de branchements à des périphériques incompatibles ou en raison de toute autre cause ne découlant pas de défauts de matériau ou de fabrication. Lesdits défauts ou dommages non couverts par la garantie annuleront cette dernière le cas échéant. Sont notamment exclus de la garantie les défauts suivants :

- l'usure et la détérioration normales,
- un dommage dû à une mauvaise manipulation,
- une utilisation ou un stockage contraire aux spécifications relatives à l'environnement,
- des dégâts causés par la foudre.

## 16. Réparation des responsabilités en cas de dommages causés par un produit

E.A.S. ne sera aucunement responsable de tout dommage matériel causé par un produit après que celui-ci ait été livré et en possession du client. De même, E.A.S. ne sera aucunement responsable de tous dommages causés à des produits fabriqués par le client ou faisant partie de ses produits. Si la société E.A.S. encourt une responsabilité à l'égard de tout tiers pour tout dommage matériel, tel que décrit au paragraphe précédent, le client indemniserà, défendra et mettra hors de cause E.A.S..

## 17. Propriété intellectuelle, violation et confidentialité

Chaque partie reste propriétaire de la propriété intellectuelle dont elle disposait avant le contrat. E.A.S. restera ainsi le propriétaire exclusif des travaux résultant de la conception, l'analyse, la recherche, le développement etc., tels que, notamment, les devis, les schémas et autres documents de vente, qui ne peuvent être rendus accessibles à des tiers qu'après accord écrit de E.A.S.. Le client s'engage à retourner, à la demande de E.A.S., tous les documents et/ou articles qui lui ont été transmis. Si une commande n'a pas été

directement passée auprès de E.A.S., lesdits documents devant être transmis à E.A.S. sans qu'une demande ne soit nécessaire. Les documents en possession du client peuvent être divulgués aux tiers à qui E.A.S. a dûment formulé une demande de livraison de marchandises ou de prestation de services. Dans le cas où les produits livrés par E.A.S. comprennent un logiciel, relevant de la propriété intellectuelle de E.A.S. ou d'un tiers, le client bénéficiera d'une licence d'utilisation non-exclusive pour ledit logiciel et ce, à titre individuel. Le client ne pourra en aucun cas la céder ou octroyer une sous-licence. Nonobstant ce qui précède, les présentes Conditions Générales ne sauraient être interprétées comme concédant, de façon tacite ou autre, une licence ou le droit d'utiliser toute marque commerciale, logo ou marque de services de E.A.S. sans son accord préalable écrit. E.A.S. refuse toute responsabilité si un tiers intente une action en justice au motif que le client a transmis à E.A.S. des informations, documents ou savoir-faire relatifs aux modifications que le client a apportées aux produits E.A.S. après leur livraison ou en cas d'utilisation de ces derniers en association avec des produits ou services fournis par des tiers. Le client devra alors indemniser E.A.S. et mettre cette dernière hors de cause, à ses propres frais. Le client s'engage à informer immédiatement E.A.S. de toute réclamation affirmant que des produits E.A.S. enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Dans ce cas et sous réserve que E.A.S. ait été en mesure de présenter sa défense, E.A.S. s'engage, à sa seule discrétion, à obtenir pour le compte du client le droit d'utiliser le produit et de le modifier de façon à supprimer ladite violation de droit de propriété intellectuelle, à remplacer le produit par un article de qualité et d'efficacité similaires ou à reprendre le produit en remboursant son prix d'achat, minoré d'un montant raisonnable au titre de l'utilisation provisoire dudit produit. Le client s'engage à traiter toutes les informations ainsi que tous les documents commerciaux et techniques, de même que tous les articles qui lui ont été confiés par E.A.S. comme confidentiels. Par conséquent, ceux-ci ne peuvent en aucun cas être communiqués et/ou transmis à des tiers de quelque manière que ce soit, sauf accord préalable écrit de E.A.S.

## **18. Réglementation environnementale**

En vertu de la directive de l'Union Européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de la directive de l'Union Européenne relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, la responsabilité de E.A.S. sur le plan financier et en tant que personne morale à l'égard de l'enlèvement et du traitement des déchets issus d'équipements électriques et électroniques sera, sauf mention contraire, transférée au client au moment de la livraison. Le client s'engage à assumer ses responsabilités en ce qui concerne, d'une part, la collecte et l'enlèvement des déchets issus d'équipements électriques et électroniques relevant du contrat et, d'autre part, le traitement et le recyclage de ces derniers.

## **19. Contrôle des exportations**

Toute livraison relevant du présent contrat se fonde sur l'hypothèse selon laquelle son exécution ne va à l'encontre d'aucune réglementation nationale ou internationale relative au contrôle des exportations tels que par exemple, les embargos ou autres mesures restrictives. Le client s'engage à fournir à E.A.S. l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'export ou au transfert. Si, en vertu d'une loi sur le contrôle des exportations, la livraison d'un produit est limitée ou interdite, E.A.S. peut, à sa discrétion, suspendre immédiatement les droits et obligations du client jusqu'à nouvel ordre et/ou résilier sans préavis tout ou partie du contrat. E.A.S. ne saurait aucunement être responsable des dépenses ou dommages-intérêts découlant d'un litige né du contrôle des exportations. Par conséquent, les retards de livraison dus à tout litige afférent au contrôle des exportations ne sauraient autoriser le client à percevoir des dommages-intérêts forfaitaires en vertu de la clause 7. Le client accepte de n'exporter, réexporter ou distribuer aucun produit si cela constitue une violation des réglementations nationales ou internationales en matière de contrôle des exportations. Le client s'engage à indemniser E.A.S. à l'encontre de l'ensemble des réclamations, pertes, frais, responsabilité et coûts, y compris les honoraires juridiques raisonnables encourus par E.A.S. suite à la violation de tout règlement sur le contrôle des exportations commise par le client.

## **20. Corruption et trafic d'influence**

Le client doit (I) respecter l'ensemble des lois, règlements, codes et mesures restrictives en vigueur relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment mais non limitativement, la Loi britannique anticorruption et la Loi fédérale américaine relative à la corruption et au trafic d'influence (ci-après les « textes d'application obligatoire ») ; (II) mettre en oeuvre ses propres politiques et procédures contre le trafic d'influence/la corruption et veiller à leur application constante ; (III) signaler sans délai à E.A.S. toute requête ou demande d'avantage indu, d'ordre financier ou autre, émanant d'un client en lien avec le présent contrat ; (IV) notifier immédiatement à E.A.S. toute prise de fonction d'un agent public étranger en tant qu'agent ou salarié du client ou si ledit agent public étranger perçoit des intérêts directs ou indirects de l'activité du client (le client garantissant qu'il ne fait appel à aucun agent public étranger en tant qu'agent, salarié ou propriétaire direct/indirect) et (V) s'engage à ne prendre part à aucune activité, pratique ou opération pouvant constituer un délit en vertu des textes d'application obligatoire. Si E.A.S. en fait raisonnablement la demande, le client doit produire des preuves appuyant ses propos. Toute violation de la présente clause sera considérée comme une violation substantielle du contrat. E.A.S. sera alors autorisée à résilier le présent contrat sans préavis et à former une demande d'indemnisation pour toute perte encourue.

## **21. Force majeure**

E.A.S. sera autorisée à suspendre sans délai l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat dans la mesure où ladite exécution est entravée ou devient excessivement onéreuse dans l'une des circonstances suivantes : litiges industriels et toutes autres circonstances hors du contrôle de E.A.S., telles qu'un incendie, une guerre, une crise sanitaire, une mobilisation militaire importante, une insurrection, une réquisition, une saisie, un embargo, des restrictions d'électricité ainsi que tous défauts ou retards de livraison des sous-traitants en raison de toute situation mentionnée dans la présente clause.

## **22. Résolution des litiges et droit applicable**

Le présent contrat est régi par le droit Français, sans égard à ses dispositions sur les conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas. Tout litige, différend ou réclamation découlant de ou en lien avec le présent contrat ou toute violation, résiliation ou nullité des présentes, sera résolu définitivement par voie d'arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de Commerce de Roanne. Le tribunal arbitral se composera de trois arbitres. La procédure d'arbitrage se tiendra à Roanne et se déroulera en langue française. Les parties s'engagent, pendant une durée indéterminée, à ne pas divulguer l'existence ou le contenu d'aucun jugement ou décision découlant de ou en lien avec le présent contrat ou toute information afférente aux négociations, procédures d'arbitrage ou de médiation liées aux présentes. Le présent engagement en matière de confidentialité ne s'applique pas aux informations qu'une partie est dans l'obligation de divulguer

en vertu de la loi, d'un ordre d'une autorité gouvernementale, de règlements régissant la Bourse ou d'informations dont la communication peut être requise par l'application d'un jugement ou d'une décision arbitrale. Nonobstant ce qui précède, la société E.A.S. sera autorisée à intenter toute action en justice au titre de paiements en souffrance auprès du tribunal de première instance de Roanne.

## 23. moyen de paiement

Le fait de valider votre commande implique pour vous l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement de vos achats s'effectue par carte bancaire grâce au système sécurisé du Crédit Agricole ou de Paypal (selon leur condition d'utilisation), par virement bancaire ou par chèque. Le débit de la carte bancaire est effectué au moment de la commande.

## 24. . Vente en Ligne sur les sites internet propriété de E.A.S

vous pouvez passer commande :

Sur Internet : sur les sites internet propriété de E.A.S

Par téléphone au .0477652176.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de votre commande.

La société E.A.S se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème d'approvisionnement, ou en cas de difficulté concernant la commande reçue.

Validation de votre commande

Toute commande figurant sur les sites Internet de E.A.S suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales. Toute confirmation de commande entraîne votre adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. Vous déclarez en avoir parfaite connaissance. La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Un récapitulatif des

informations de votre commande vous sera communiqué en format PDF via l'adresse e-mail de confirmation de votre commande. Les présentes Conditions Générales sont téléchargeable sur [https://www.eas-alarme-services.fr/condition\\_generale.php](https://www.eas-alarme-services.fr/condition_generale.php)

Paiement Le fait de valider votre commande implique pour vous l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement de vos achats s'effectue par carte bancaire grâce au système sécurisé du CREDIT AGRICOLE ou via PAYPAL (selon leurs conditions d'utilisations), via un Virement Bancaire ou un chèque. Le débit de la carte est effectué au moment de la commande.

Rétractation Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de vos produits pour exercer votre droit de rétraction sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice). Dans ce cadre, votre responsabilité est engagée. Tout dommage subi par le produit à cette occasion peut être de nature à faire échec au droit de rétractation.

Les frais de retour sont à votre charge.

En cas d'exercice du droit de rétractation, la société E.A.S procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de votre demande et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande. EXCEPTIONS

AU DROIT DE RETRACTATION Conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à :

-La fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.<sup>5</sup>

-La fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation.

-La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement.

-La fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

-La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

-La fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel.

-La fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison.

-La fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications.

-Les transactions conclues lors d'une enchère publique.

-La fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Disponibilité

Nos produits sont proposés tant qu'ils sont visibles sur les sites internet de E.A.S et dans la limite des stocks disponibles. Pour les produits non stockés, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs.

En cas d'indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par mail. Votre commande sera automatiquement annulée et aucun débit bancaire ne sera effectué. Nonobstant ce qui précède, la société E.A.S. sera autorisée à intenter toute action en justice au titre de paiements en souffrance auprès du tribunal de première instance de Lyon.

# RGDP

E.A.S. Alarme services s'est engagé à se conformer pleinement au Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données, qui entre en vigueur en mai 2018.

Déclaration d'engagement

Le nouveau Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) entre en vigueur au 25 mai 2018. Il aura une incidence sur toutes les organisations qui détiennent ou traitent des données à caractère personnel. Il introduira de nouvelles responsabilités, notamment la nécessité de démontrer le respect des principes, une application plus stricte et des sanctions beaucoup plus sévères que ne le prévoit la loi actuelle sur la protection des données (DPA) sur laquelle il prime.

E.A.S. s'est engagé à maintenir de hauts niveaux de sécurité de l'information, de confidentialité et de transparence. Nous attachons la plus grande importance à la protection et à la gestion des données à caractère personnel conformément aux normes reconnues, notamment ISO9001 et ISO14001. La société se conformera au RGPD applicable.

Pour consulter la déclaration de protection des données de E.A.S., veuillez descendre en bas du document.

Priorités de E.A.S.

E.A.S. a établi deux grandes priorités dans le cadre de sa préparation au RGPD, qui est supervisée par une équipe transversale interne :

1. Mettre à profit les systèmes existants de gestion de la sécurité et de la continuité opérationnelle ainsi que les certifications connexes, notamment ISO9001 et ISO14001, en vue de garantir notre conformité.

2. A) Créer des guides de conformité associés aux produits pour aider les utilisateurs de nos produits et services sur site et sur le cloud à comprendre le RGPD et à s'y préparer.

B) Développer des plans de conformité et bâtir une plateforme plus solide pour l'avenir en prenant le contrôle de leurs données.

Déclarations de conformité au RGPD pour les solutions de sécurité de E.A.S.

Le portefeuille de produits de sécurité de E.A.S. est utilisé pour assurer une sécurité efficace et de qualité. De ce fait, la société s'est engagée à fournir des systèmes de sécurité qui permettent aux clients de respecter les obligations du RGPD.

Solutions sur site

Lorsque nos solutions sont déployées et intégrées au sein de l'infrastructure informatique des clients finaux, elles sont protégées et régies par leurs propres mesures de contrôle du respect des règles de protection des données et de sécurité de l'information et leurs processus de traitement des données.

Après analyse des exigences en termes de protection des données pour les solutions de sécurité sur site de E.A.S., nous pouvons confirmer que E.A.S. n'introduit ou ne conserve aucune donnée sur ces systèmes. E.A.S. n'est donc ni le responsable du traitement ni le sous-traitant chargé du traitement.

Cependant, nous souhaitons soutenir nos clients qui devront établir des déclarations et inclure les systèmes E.A.S. dans les accords de traitement et de protection des données. À cette fin, nous avons réalisé un audit de nos solutions sur site pour préparer les documents qui vous permettront de fournir les informations requises.

Pour des conseils en matière de conformité au RGPD et des renseignements sur notre portefeuille de produits de sécurité, veuillez consulter ci-dessous nos déclarations RGPD associées à nos produits.

Les clients sont invités à consulter les guides de conformité relatifs aux produits (liens ci-dessous) pour connaître les fonctionnalités disponibles pour cela. Ces informations couvriront, notamment, le nettoyage des données, les rapports d'accès des personnes concernées et les outils d'extraction et de suppression de données spécifiques. Cela permettra aux organisations de gagner en efficacité car elles pourront localiser et retirer des données avec le moins de travail administratif possible et répondre de façon rapide et efficace aux demandes d'informations.



[Guide de conformité au RGPD - SPC](#)

[Guide de conformité au RGPD - ACTEnterprise](#)

[Guide de conformité - Bright blue / Lite blue](#)

[Guide de conformité - SMS](#)

[Guide de conformité au RGPD - Entro](#)

[Guide de conformité au RGPD - Granta](#)

[Guide de conformité au RGPD - Omnis](#)

[SiPass integrated \(A Siemens AG product\) - GDPR Compliance Guide \(EN\)](#)

Il est important de prendre conscience que la conformité est une responsabilité partagée et que toutes les organisations devront adapter leurs processus opérationnels et leurs pratiques de gestion des données.

Tous les clients sont responsables des données personnelles et transactionnelles contenues dans les systèmes de sécurité E.A.S., ainsi que des demandes de suppression, de rectification, de transfert, d'accès ou de limitation du traitement des données.

Solutions sur le cloud

Lorsque E.A.S. héberge des solutions sur le cloud, nous devons respecter cette déclaration de principes ainsi que les dispositions du RGPD et des futures lois

régionales relatives à la protection des données qui seront applicables dans les pays dans lesquels nous menons des activités commerciales.

Après analyse des exigences en termes de protection des données pour les solutions de sécurité sur le cloud de Vanderbilt., nous pouvons confirmer que SPC Connect et ACT365 conservent effectivement des informations sur les utilisateurs du système et que pour ces produits, Vanderbilt est donc considéré comme le responsable du traitement ou le sous-traitant chargé du traitement.

Nous avons réalisé des audits internes pour faire en sorte de respecter les obligations et avons travaillé avec des organismes externes pour préparer les déclarations de protection des données pour ces produits.

[Déclaration de protection des données - ACT365](#)

[Déclaration de protection des données - SPC Connect](#)

Interlocuteurs E.A.S. à contacter pour les questions relatives au RGPD

Pour tout commentaire ou problème, nous vous invitons vivement à nous contacter pour poser vos questions. Notre but est de fournir les meilleures solutions de sécurité possibles et nous devons connaître tous les problèmes que vous rencontrez afin de pouvoir trouver une solution.

Pour toute question relative au RGPD et à E.A.S., veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse [contact@eas-alarme-services.fr](mailto:contact@eas-alarme-services.fr)

Pour connaître vos données à caractère personnel détenues par E.A.S. ou si vous souhaitez demander la suppression de vos informations personnelles, veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse [contact@eas-alarme-services.fr](mailto:contact@eas-alarme-services.fr)

Quelle est la prochaine étape ?

E.A.S. poursuivra sa veille et procédera à d'autres modifications opérationnelles nécessaires en fonction de l'évolution du RGPD. La société en informera ses clients en conséquence.

Restez sensibilisé aux questions de sécurité

Pour vous assurer de recevoir les dernières informations de E.A.S. et ainsi d'être informé de tout changement ou mise à jour, nous vous encourageons à vous abonner à la lettre d'information de E.A.S.. Dans le domaine de la sécurité, les obligations constitueront un enjeu dans toutes les entreprises. En travaillant ensemble, nous pouvons soutenir nos partenaires et améliorer l'information et les pratiques de sécurité dans l'intérêt de tous.

Pour vous abonner **envoyez un mail** [contact@eas-alarme-services.fr](mailto:contact@eas-alarme-services.fr)

E.A.S. souhaite vous informer sur le traitement de vos données à caractère personnel. À cette fin, nous vous présentons la déclaration de protection des données suivante.

§ 1 Coordonnées du responsable du traitement et du délégué à la protection des données

- Bernard Bugnet, email [contact@eas-alarme-services.fr](mailto:contact@eas-alarme-services.fr)

§ 2 Quelles sont les données à caractère personnel que nous traitons (catégories de données à caractère personnel concernées) ?

En tant que client ou fournisseur de votre employeur ou de vous-même, nous recueillerons ou avons recueilli un certain nombre de données à caractère personnel vous concernant. Il s'agit, notamment, des données suivantes :

- prénom(s) et nom de famille, éventuellement nom de naissance
- adresse professionnelle, numéro(s) de téléphone et adresse(s) électronique(s)
- genre
- langue
- profession et diplôme(s)
- employeur, fonction et/ou intitulé du poste chez votre employeur
- numéro d'identification à la TVA

Vous n'êtes aucunement tenu de nous fournir des données à caractère personnel avant de passer un contrat exécutoire avec nous. Cependant, il est généralement nécessaire de fournir des données à caractère personnel pour passer un contrat avec nous, sans quoi nous ne pouvons pas traiter votre commande ou votre demande, ou celle de votre employeur.

§ 3 D'où proviennent vos données à caractère personnel (sources de vos données à caractère personnel) ?

La plupart des données à caractère personnel qui vous concernent et que nous traitons ont été recueillies ou seront recueillies directement auprès de vous, notamment lors de vos négociations et lors de l'établissement de votre commande ou

de votre demande, ou de celle de votre employeur. Nous avons transféré ou transférerons une partie de vos données à caractère personnel dans votre dossier à des fins administratives (numéro interne d'identification client, par exemple). Par

ailleurs, certaines données à caractère personnel que nous traitons auront été obtenues auprès de tiers avec lesquels nous pouvons entrer en relation pour exécuter le contrat que nous avons passé avec vous ou votre employeur, ou pour se conformer à la législation et à la réglementation applicables.

Nous traitons vos données à caractère personnel pour exécuter et mener à bien le contrat que nous avons passé avec vous ou votre employeur. Cela comprend, notamment, l'administration, la demande et le versement des paiements ainsi que le suivi de nos ou de vos livraisons ou services, selon le cas. Nous pouvons également communiquer vos données à caractère personnel, en partie ou en intégralité, à nos fournisseurs pour les besoins du traitement et de l'exécution de nos livraisons ou de nos services pour vous ou votre employeur, ou respectivement, à nos clients pour les besoins du traitement et de l'exécution des livraisons ou des services pour eux.



Nous pouvons également communiquer vos données à caractère personnel, en partie ou en intégralité, à nos conseillers fiscaux, avocats et comptables pour leur permettre de nous conseiller et de nous représenter, à condition qu'ils soient soumis à une obligation professionnelle légale de confidentialité ou à une obligation contractuelle équivalente.

Nous traitons également vos données à caractère personnel en vue de nous conformer à la législation et à la réglementation applicables.

[1] Règlement général sur la protection des données ; RÈGLEMENT (UE) 2016/679

DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données).

§ 4 Que faisons-nous avec vos données à caractère personnel (objectifs et base légale du traitement) ?